

Réunion du 27 mai 2019

P.V. n° 35

Président : M. MASSON.

Présents : MM. DEMARET - LADER.

Administratifs : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

BARRAGES D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT NATIONAL U19

Rappel du règlement

« II - Accession – Rétrogradation

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U18 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession au Championnat National U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 6 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales.

La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission. »

Par conséquent, un tirage au sort des **½ finales** a été effectué ce jour au Haillan par Marie-Laure NADAL, Directrice Administrative de la LFNA, avec les rencontres suivantes (*sous réserve d'éventuelles procédures ou résultats erronés*) à disputer sur le **terrain du club premier nommé le samedi 01/06/2019 à 15h30** :

- 1 Aviron Bayonnais / Limoges F.C. (match le dimanche 02/06/2019 à 15h00).**
- 2 U.A. Niort St-Florent / Jeunesse Villenavaise**

La **Finale** opposant les deux vainqueurs de ces ½ finales aura lieu le **samedi 08/06/2019 à 17h00** sur le **stade Jean-Pierre Astorgis à La Réole** (Gironde).

Temps réglementaire de 90 minutes (2 x 45 minutes), puis épreuve des tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire (**pour les ½ Finales et la Finale**).

Le vainqueur de cette Finale de barrage d'accession accédera au Championnat National U19.

BARRAGES D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT NATIONAL U17

Rappel du règlement

« II - Accession – Rétrogradation

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 Régionaux avec les précisions ci-après :

a) accession au Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales.

La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission. »

Par conséquent, un tirage au sort des **½ finales** a été effectué ce jour au Haillan par Marie-Laure NADAL, Directrice Administrative de la LFNA, avec les rencontres suivantes (*sous réserve d'éventuelles procédures ou résultats erronés*) à disputer sur le **terrain du club premier nommé le samedi 01/06/2019 à 15h30** :

- 1 **F.C. Marmande 47 / Pau F.C.**
- 2 **Angoulême Charente F.C. / E.S. Saintes Football**

La **Finale** opposant les deux vainqueurs de ces ½ finales aura lieu le **samedi 08/06/2019 à 14h00** sur le **stade Jean-Pierre Astorgis à La Réole** (Gironde).

Temps réglementaire de 90 minutes (2 x 45 minutes), puis épreuve des tirs aux buts si égalité à la fin du temps réglementaire (**pour les ½ Finales et la Finale**).

Le vainqueur de cette Finale de barrage d'accession accédera au Championnat National U17.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 27/05/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.